

Reçu le 5/11/15

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BASSENGE
Les Président et membres du Collège communal
Rue Royale 4
B-4690 BASSENGE

Mesdames et Messieurs Les Président et membres du Collège communal,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire **d'ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL** qui se tiendra le **mardi 15 décembre 2015 à 18.00 heures** dans la salle de réunion d'ECETIA, rue Sainte Marie, 5 (5^{ème} étage) à 4000 Liège.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Evaluation du Plan stratégique 2014-2015-2016 conformément à l'article L1523-13§4 du CDLD ;
2. Secteur de « Promotion Immobilière Publique » – Approbation de son règlement, en ce compris les statuts et convention d'associés « types » des SPV à constituer ;
3. Secteur de « Promotion Immobilière Publique » – Commune d'Esneux – Approbation de la prise de participation supérieure à 10% du capital du SPV à constituer (L1523-5§3 du CDLD) ;
4. Lecture et approbation du PV en séance.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer la présente aux délégués de votre Commune.

Vous trouverez les documents relatifs à l'ordre du jour en annexe.

En application de l'article L1523-13 du CDLD, si vous souhaitez en recevoir une version informatisée, veuillez nous la demander par email à l'adresse suivante : k.hensenne@ecetia.be

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, dans les meilleurs délais, la délibération que prendra votre Conseil relativement à cet ordre du jour et rappelons que :

- cette délibération ne pourra être prise en considération que dans la mesure où au moins un de vos délégués est présent à l'assemblée générale ;
- le vote du Conseil communal doit porter sur chaque point de l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même ;
- en vertu de l'article 49 des statuts d'ECETIA Intercommunale SCRL, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si la majorité du capital souscrit **est représenté**.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du CDLD, toute personne domiciliée, depuis six mois au moins, sur le territoire d'une des communes/provinces ou C.P.A.S. associés peuvent assister en qualité d'observateurs aux séances.

Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs Les Président et membres du Collège communal, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Sylvianne PORTUGAELS
Coordinatrice



Jean-Pierre HUPKENS
Président